

VOLET B3 – GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Volet B3 – Sommaire des fiches actions

Volet B3 - RESSOURCE								
Enjeu : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir								
OBJECTIFS		Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Phase	Page
		N° Action	Ref. dispo. SAGE	Libellé ACTION				
Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages	Compléter les connaissances sur les ressources, les besoins et leurs évolutions	B3_1	D1	Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles	PNR Luberon	10 000 € HT	1 & 2	144
		B3_2	D2	Structurer et pérenniser un réseau de suivi des eaux souterraines	PNR Luberon	0 € HT	1 & 2	146
		B3_3	D3	Compléter le recensement des forages individuels	PNR Luberon	10 000 € HT	1	148
Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages	Préserver et sécuriser les approvisionnements en eau nécessaires aux usages	B3_4	D11	Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable	CCPA-L	1 770 000 € HT	1	150
		B3_5	D13	Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution dans le Calavon	PNR Luberon / exploitants agricoles	820 000 € HT	1 & 2	152
	Poursuivre les démarches d'économies d'eau et les alternatives à l'usage eaux potable	B3_6	D14	Réduire les fuites sur les réseaux AEP	CCPA-L	1 229 000 € HT	1 & 2	154
		B3_7	D14	Diagnostiquer les réseaux AEP et assurer leur renouvellement	CCPA-L	400 000 € HT	1 & 2	156
		B3_8	D14, D15	Accompagner la réalisation d'audit du patrimoine public	PNR Luberon	75 000 € HT	1 & 2	158
		B3_9	D14, D15	Créer un poste pour mettre en œuvre les actions d'économie d'eau	CCPA-L	243 800 € HT	1 & 2	160
TOTAL VOLET B3 - RESSOURCE					4 557 800 € HT			

■ **Planning prévisionnel de mise en œuvre**

Phase 1			B i l a n à m i p a r c o u r s	Phase 2		
Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5	Année 6
		B3_1 - Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles				
	B3_2 - Structurer et pérenniser un réseau de suivi des eaux souterraines					
	B3_3 - Compléter le recensement des forages individuels					
B1_4 - Sécuriser l'AEP						
B3_5 - Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution dans le Calavon						
B3_6 - Réduire les fuites sur les réseaux AEP				B3_6 - Réduire les fuites sur les réseaux AEP		
B3_7 - Diagnostiquer les réseaux AEP et assurer leur renouvellement				B3_7 - Diagnostiquer les réseaux AEP et assurer leur renouvellement		
B3_8 - Accompagner la réalisation d'audit du patrimoine public				B3_8 - Accompagner la réalisation d'audit du patrimoine public		
B3_9 - Créer un poste pour mettre en œuvre les actions d'économie d'eau				B3_9 - Créer un poste pour mettre en œuvre les actions d'économie d'eau		

B3_1 Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles

Maître d'ouvrage :

PNR Luberon

Secteur concerné :

*Pont de la bégude /
Calavon-Coulon et affluents
principaux*

**Masses d'eau
concernées :**

*FRDR245a pour le pont de
la Bégude*

*Suivi : FRDR245a,
FRDR245b, FRDR11785,
FRDR1047*

Priorité : 1

Montant prévisionnel :

10 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-01**
- **Mesure du PDM : 3A01 / RES0303**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D1**

Nature de l'action : Travaux, fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages / Compléter les connaissances sur les ressources, les besoins et leurs évolutions

Contexte :

Le suivi des débits du Calavon-Coulon est assuré en continu par 2 stations de mesures, situées à CosteRaste sur St Martin de Castillon et à la Garrigue sur Oppède, gérées par l'Etat (SPC).

En complément, le PNR du Luberon a mis en place un suivi visuel et/ou de mesures de 20 points sur le Calavon-Coulon et ses principaux affluents en période d'étiage afin notamment d'informer et d'alerter le comité sécheresse départemental.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en eau tel qu'il est décliné dans le SAGE Calavon-Coulon, la poursuite et le renforcement du suivi en place sont nécessaires afin d'affiner la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau en étiage, et de vérifier le respect des objectifs de quantité fixés par le SAGE (dispositions D6 et D7).

Parmi les compléments à apporter, la station de suivi du Pont de la Bégude doit être équipée pour des mesures en continu.

Description :

L'action consistera donc :

- 1°) A **équiper la station du Pont de la Bégude** pour un suivi automatique ; les modalités de cet équipements ne sont par encore calées et doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique.
- 2°) A **poursuivre les suivis** ponctuel et régulier réalisés par le PNR du Luberon sur 20 points en période d'étiage.
- 3°) A **centraliser et valoriser ces suivis** via l'observatoire de l'eau créé dans le cadre du Système d'Information Territorial du PNR du Luberon (cf. action C4 - *SIT* <http://www.pnrpaca.org>).

Conditions d'exécution :

Prestation sous maîtrise d'ouvrage du PNRL ; suivi en période d'étiage réalisée par le personnel du PNR du Luberon (fonctionnement)

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Equipement du Pont de la Bégude			10 000 € HT			
Suivi étiage	X	X	X	X	X	X

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Equipement du Pont de la Bégude	PNR L	10 000 €	20%	50 %	30 %			
			2 000	5 000	3 000			
TOTAL € HT		10 000 €	2 000	5 000 €	3 000 €			
TOTAL € TTC		12 000 €	2 400	6 000 €	3 600 €			

Partenaires techniques :

CCPA-Luberon, DDT 84 et 04, AE RMC, DREAL PACA, SPC, LSBB, universités, hydrogéologues agréés

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

B3_2 Structurer et pérenniser le réseau de suivi des eaux souterraines

Maître d'ouvrage :

PNR Luberon

Secteur concerné :

Ensemble du bassin versant, et prioritairement le secteur amont où les prélèvements sur les ressources locales sont les plus impactants

Masses d'eau concernées :

FRDO226, FRDO2013, FRDO302, FRDO130

Priorité : 1

Montant prévisionnel :

60 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-01**
- **Mesure du PDM : 3A01 / RES0303**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D2**

Nature de l'action : Travaux, fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages / Compléter les connaissances sur les ressources, les besoins et leurs évolutions

Contexte :

La ressource en eau souterraine est complexe et mal connue, en particulier sur les reliefs karstiques. Seuls deux piézomètres assurent actuellement un suivi « officiel » des ressources en eaux souterraines : La Bégude (captage AEP – Saint Martin de Castillon) et Oppède (Coustellet). D'autres sont sans doute disposés sur le bassin versant pour des suivis ponctuels et/ou spécifiques (ex : captage AEP, prélèvement agricoles, suivi industriel : Kerry-Aptunion...). Des données sont collectées sur les secteurs karstiques (ex : Laboratoire Souterrain à Bas Bruit de Rustrel - LSBB) mais insuffisamment exploitées.

Il s'agit aujourd'hui de **structurer et développer le suivi de l'état quantitatif des eaux souterraines**.

Description :

L'action consistera donc :

- 1°) A **proposer un réseau de suivi complémentaire** des eaux souterraines sur le bassin versant, à partir des données et suivis en place et des conclusions de l'étude menée actuellement par le CG 84 et le LSBB.
- 2°) A **réaliser une étude hydrogéologique** sur les ressources majeures du bassin versant (Cf Fiche action A13) permettant de dresser un état des lieux des potentialités et de la qualité des aquifères ainsi que de leur suivi existant.
- 3°) A **implanter des piézomètres complémentaires** dans la nappe d'accompagnement du Calavon, en complément des suivis actuels - L'implantation des piézomètres sera définie suite à l'étude du CG 84 et à la réflexion conduite au point 1°,
- 4°) A **centraliser et valoriser ces suivis** via l'observatoire de l'eau créé dans le cadre du Système d'Information Territorial du Parc (cf. action C4 - SIT <http://www.pnrpaca.org>)

Conditions d'exécution :

Prestation sous maîtrise d'ouvrage du PNRL ; définition du réseau de suivi et traitement des données réalisés dans le cadre de l'animation du Contrat de Rivière et du SAGE Calavon (moyens humains du PNR du Luberon et du SIRCC).

Partenariat technique et financier avec le LSBB, les universités et le réseau des spéléologues du Vaucluse.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Définition du réseau de suivi	X					
Etude hydrogéologique		PM : fiche action A13 : 40 000 € HT				
Implantation de piézomètres			AD	AD		
Traitement des données		X	X	X	X	X

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude	PNR L	PM : 40 000 €	20%	50 %	30%			
			8 000	20 000	12 000			
Piezomètres	PNR L	AD	20 %	50%	30 %			
TOTAL € HT		PM : 40 000 €	8 000 €	20 000 €	12 000 €			
TOTAL € TTC		PM : 48 000 €	9 600 €	24 000 €	14 400 €			

Partenaires techniques :

CG 84, SCP, BRGM, universités, CCPA-Luberon, LSBB, association de spéléologues

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

B3_3 Compléter le recensement des forages individuels

Maître d'ouvrage :

PNR Luberon

Secteur concerné :

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau

concernées :

Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :

10 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-06**
- **Mesure du PDM : 3A31, 3B07 / RES0303**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D3**

Nature de l'action : Etude, fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages / Compléter les connaissances sur les ressources, les besoins et leurs évolutions

Contexte :

Concernant les prélèvements domestiques, les approches réalisées dans le cadre de l'étude des volumes prélevables (Cf. EVP CEREG, 2012) ont permis d'estimer des volumes de prélèvements compris entre 700 000 et 1,3 Mm³ par an à l'échelle du bassin du Calavon-Coulon c'est-à-dire quasiment autant de volumes prélevés que pour l'AEP collectif sur les ressources locales.

Le manque de connaissance sur les forages à usages domestiques (malgré un cadre légal et réglementaire qui oblige leur déclaration) engendre des inquiétudes à la fois sur le plan quantitatif (impact des prélèvements en période d'étiage) et qualitatif (conséquences des forages sur la ressource en eau).

L'importance de ces prélèvements et des risques associés ont été soulignés par le SAGE et justifie d'améliorer les connaissances sur les forages à usages domestiques.

Description :

L'action consistera donc :

- 1°) A **réaliser des enquêtes et des prospections de terrains** pour inventorier et caractériser les forages à usages domestiques ; les collectivités territoriales et les SPANCs seront plus spécifiquement sollicités pour cet inventaire.
- 2°) A **archiver et valoriser les données** collectées (localisation et type de forage, prélèvement associé) en réalisant notamment une quantification plus précise des prélèvements et du niveau de pression sur la ressource.

Conditions d'exécution :

Prestation sous maîtrise d'ouvrage du PNRL ; L'archivage des données (inventaire des forages) sera réalisé par le PNR du Luberon via le SIT (moyens humains associés à l'action C_1).

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaires des forages à usages domestiques		10 000 € HT				
Traitement des données		x				

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Inventaires des forages	PNR L	10 000 €	20%	50 %	30 %			
			2 000	5 000	3 000			
TOTAL € HT		10 000 €	2 000 €	5 000 €	3 000 €			
TOTAL € TTC		12 000 €	2 400 €	6 000 €	3 600 €			

Partenaires techniques :

Collectivités, Syndicats, SPANCs, BRGM, DDT 04 et 84

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

B3_4 Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable

Maître d'ouvrage :
CC Pays d'Apt - Luberon

Secteur concerné :
Viens, Apt, Céreste, St-Martin de Castillon

Masses d'eau concernées :
Surtout FRDR254a

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
1 770 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée :**
- **Disposition concernée :**
- **Mesure du PDM :**
RES0801

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée :**
D11

Nature de l'action : Etude, fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages / Préserver et sécuriser les approvisionnements en eau nécessaire aux usages

Contexte :

La communauté de Communes du Pays d'Apt (depuis 2014 : communauté de Communes du Pays d'Apt - Luberon) a réalisé un schéma directeur AEP qui a permis d'identifier et de programmer les travaux et aménagements à réaliser sur les réseaux d'alimentation en eau potable.

Le périmètre couvert par ce schéma concerne l'ancien territoire de la CCPA-Luberon.

Les travaux visés par la présente action doivent permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable notamment sur les communes de Viens, St-Martin de Castillon, Apt et Céreste.

Description :

L'action consistera donc :

- 1°) A **restructurer les réseaux AEP** :
 - alimentation de Viens via Banon ;
 - aménagement au niveau des Bégudes : aménagement hydraulique pour assurer la réduction des prélèvements en période d'étiage, à réaliser avant l'été 2015 date d'entrée en vigueur des nouveaux arrêtés d'autorisation.
 - sécurisation de Céreste par pose d'un réseau AEP depuis Viens (si augmentation de la capacité du forage impossible).
- 2°) A **augmenter la capacité de stockage** des réservoirs St-Michel sur Apt et Saint Laurent sur Viens (objectifs de sécurisation des usages actuels),
- 3°) A **réaliser des extensions des réseaux AEP** pour desservir des logements utilisant aujourd'hui des forages ou sources individuels (secteurs de la Viguière sur Céreste et les Claparèdes sur Apt).

Conditions d'exécution :

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Restructuration des réseaux AEP	140 000 € HT	300 000 € HT	230 000 € HT			
Augmentation de la capacité des réservoirs	250 000 € HT	450 000 € HT	400 000 € HT			
Extension des réseaux AEP	AD					

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Alimentation Viens par Banon	CCPA - Luberon	130 000 €	90%	ND		10% ⁽³⁾		
			117 000			13 000		
Aménagement aux Bégudes	CCPA - Luberon	10 000 €	42 %	50 %		8% ⁽⁴⁾		
			4 200	5 000		8 000		
Sécurisation de Céreste	CCPA - Luberon	530 000 €	37 %	15 % ⁽¹⁾		8 % ⁽⁴⁾	40 %	
			196 100	79 500		42 500	212 000	
Réservoir St Michel	CCPA - Luberon	600 000 €	100 %					
			600 000					
Réservoir St Laurent	CCPA - Luberon	500 000 €	77 %	15 % ⁽¹⁾		8%		
			385 000	75 000		40 000		
Extension des réseaux AEP	CCPA - Luberon	AD					30 % ⁽²⁾	
TOTAL € HT		1 770 000 €	1 302 300 €	159 500 €		96 200 €	212 000 €	
TOTAL € TTC		2 124 000 €	1 562 760 €	191 400 €		115 440 €	254 400 €	

1 : Valeur indicative, taux compris entre 0 et 30%

2 : Céreste

3 : 15% d'un cout plafond

4 : travaux de

sécurisation : 15% d'un cout plafond ou 8% du cout des travaux d'équipement

Partenaires techniques :

DDT 84 et 04, AERMC, PNRL

Suivi / Évaluation de l'action :

– I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

B3_5 Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution des prélèvements dans le Calavon

Maître d'ouvrage :
PNRL / Exploitants agricoles

Secteur concerné :
Parties médiane et amont du bassin versant

Masses d'eau concernées :
FRDR245a, FRDR10738, FRDR11438, FRDR10836, FRDR10472, FRDR10200, FRDR11003, FRDR11785

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
820 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-04, 7-05, 7-07**
- **Mesure du PDM : 3A15, / RES0701**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée : D13**

Nature de l'action : Etude, travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages / Préserver et sécuriser les approvisionnements en eau nécessaires aux usages

Contexte :

Le SAGE, dans son sous-objectif 2b « Encadrer les modalités d'exploitation de la ressource », fixe des objectifs de débits à atteindre dans le Calavon en 2017 puis en 2021. L'atteinte de ces objectifs passe par une diminution de l'ensemble des prélèvements sur le Calavon amont, dont ceux destinés à l'irrigation, et un gel des prélèvements sur le Calavon aval.

L'irrigation agricole est reconnue comme un usage de l'eau stratégique sur le bassin versant. Sur le Calavon amont, elle sollicite la ressource propre au bassin versant, contribuant ainsi au déficit quantitatif.

Pour préserver cet usage stratégique, une réflexion doit donc être engagée pour préciser les conditions techniques, financières et organisationnelles à mettre en place pour accompagner la diminution des prélèvements impactants.

Description :

L'action consistera donc :

- 1°) A engager une **étude** permettant de préciser :
 - les équipements nécessaires (extension des réseaux, retenues collinaires ...) à une substitution des prélèvements impactants et à une sécurisation de l'irrigation notamment sur le Calavon amont, leur localisation, leur dimensionnement ;
 - l'évaluation financière des ouvrages à mettre en place ou à modifier en vue de la satisfaction des besoins mis en évidence et quantifiés par les études (ex EVP, SRHA).
- 2°) Une fois la faisabilité d'un dispositif de substitution confirmée et les moyens définis (techniques, économiques et réglementaires), à **réaliser les aménagements** correspondants.

Conditions d'exécution :

Travaux réalisés suite aux conclusions de l'étude et maître d'ouvrage à préciser.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude	20 000 € HT					
Travaux		800 000 € HT*				

* : base de calcul : stockage de 70 000 m³ (objectif de diminution des prélèvements pour l'irrigation sur le haut Calavon validé par le SAGE, sans tenir compte des éventuels besoins supplémentaires, répartis en 10 ouvrages de 7 000 m³ ; estimation financière selon coût de référence de l'AE RMC pour les ouvrages techniques : 1,3 x (1,75 * capacité en m³) + 47 000 €) (pour chaque ouvrage).

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA Ou FEADER*	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude	PNR L	20 000 €	20 %	50 %	30 %			
			4 000	10 000	6 000			
Travaux	Exploitants, autres	800 000 €	20 %	50 % ⁽¹⁾	30 % ⁽²⁾			
			160 000	400 000	240 000			
TOTAL € HT		820 000 €	164 000 €	410 000 €	246 000 €			
TOTAL € TTC		984 000 €	196 800 €	492 000 €	295 200 €			

1 : Taux jusqu'à 80% sur prélèvements actuels, nécessité démarche collective.

2 : Les travaux pourraient être éligibles au FEADER.

* en cas d'éligibilité au FEADER, la Région n'interviendra pas.

Partenaires techniques :

DDT 84 et 04, Chambres d'Agriculture 84 et 04, ADIV

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.22 : Volumes d'eau prélevés par les usagers (B3-224)
- I.23 : Evolution des étiages des cours d'eau (B3-239, B3-253, B3-256)
- I.24 : Gestion des prélèvements en période de crise

B3_6 Réduire les fuites sur les réseaux AEP

Maître d'ouvrage :
CC Pays d'Apt - Luberon

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant, et en priorité Viens, Apt, Céreste, St-Martin de Castillon

Masses d'eau concernées :
Surtout FRDR254a

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
1 229 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-05**
- **Mesure du PDM : 3A32 / RSE0202**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée :**

Nature de l'action : Etude, travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages / Poursuivre les démarches d'économies d'eau et les alternatives à l'usage eau potable

Contexte :

La diminution des prélèvements sur la ressource passe notamment par une amélioration du rendement des réseaux d'adduction d'eau potable.

Certains réseaux anciens accusent des taux de pertes considérables. Sur le bassin du Calavon, le ratio volume facturé/volume consommé a été estimé en 2011 à 63 % (Cf. EVP – CERE, 2012). Pour certaines communes, ce ratio peut être inférieur à 50%.

La communauté de Communes du Pays d'Apt (depuis 2014 : communauté de Communes du Pays d'Apt - Luberon) a réalisé un schéma directeur AEP qui a permis d'identifier et de programmer des travaux et aménagements pour améliorer les réseaux d'alimentation en eau potable.

Des investigations complémentaires doivent encore être engagées pour rechercher les fuites, réaliser les travaux nécessaires et assurer le renouvellement des réseaux.

Description :

L'action consistera donc :

- 1°) A mettre en place des **équipements de mesures pérennes sur les réseaux**, en priorité sur Apt, puis Viens, Céreste et St-Martin de Castillon.
- 2°) A réaliser des **campagnes de recherche de fuites** et à **réparer les fuites** identifiées, prioritairement sur Apt mais aussi Céreste, St Martin de Castillon (prélèvement dans le Calavon) et Viens.
- 3°) A **fournir et poser des compteurs télé-relevés** chez les particuliers permettant d'identifier plus rapidement les fuites (en priorité sur les zones urbaines soit entre 4 et 5000 unités).

Conditions d'exécution :

Pour mettre en place cette action, la CCPA-Luberon projette l'embauche de personnel (cf. action B3_9).

Les actions B3-6, B3-7 et B3-9 sont incluses dans les contreparties engagées par la CCPAL au regard du bonus accordé par l'agence de l'eau pour la réalisation de la station d'épuration de la ville d'Apt.

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Equipement de mesures sur réseaux	95 000 € HT	28 000 € HT	28 000 € HT	28 000 € HT		
Recherche de fuite et réparation	90 000 € HT	75 000 € HT	75 000 € HT	60 000 € HT		
Installation de compteurs télé-relevés		150 000 € HT	150 000 € HT	150 000 € HT	150 000 € HT	150 000 € HT

Les montants sont à revoir afin d'intégrer les compensations et bonus négociés entre la CCPAL et l'Agence de l'Eau RMC

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Equipement de mesures sur réseaux	CCPA - Luberon	179 000 €	46 %	50 %			4 % ⁽³⁾	
			82 340	89 500 €			7 160	
Recherche de fuite	CCPA - Luberon	150 000 €	28 %	50 %		18 % ⁽¹⁾	4 % ⁽³⁾	
			42 000	75 000 €		27 000 €	6 000	
Réparation de fuites	CCPA - Luberon	150 000 €	33 %	50 %		13 % ⁽²⁾	4 % ⁽³⁾	
			49 500	75 000 €		19 500 €	6 000	
Compteurs télé-relevés	CCPA - Luberon	750 000 €	100 %					
			750 000					
TOTAL € HT		1 229 000 €	923 840 €	239 500 €		46 500 €	19 160 €	
TOTAL € TTC		1 474 800 €	1 108 608 €	287 400 €		55 800 €	22 992 €	

1 : 20% de la part dans le 84 (≈ 88%)

2 : 15% de la part dans le 84 (≈ 88%)

3 : 30% de la part dans le 04 (≈ 12%)

Les montants seront à revoir afin d'intégrer les compensations et bonus négociés entre la CCPAL et l'Agence de l'Eau RMC

Partenaires techniques :

AERMC, PNRL

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.22.1 : Volumes prélevés pour l'AEP (B3-361)

B3_7 Diagnostiquer les réseaux et assurer leur renouvellement

Maître d'ouvrage :
CC Pays d'Apt - Luberon

Secteur concerné :
Viens, Céreste, St-Martin de Castillon

Masses d'eau concernées :
Surtout FRDR254a

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
400 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-05**
- **Mesure du PDM : 3A32 / RES0202**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée :**

Nature de l'action : Etude, travaux

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages / Poursuivre les démarches d'économies d'eau et les alternatives à l'usage eau potable

Contexte :

La diminution des prélèvements sur la ressource passe notamment par une amélioration des réseaux d'adduction d'eau potable.

La communauté de Communes du Pays d'Apt (depuis 2014 : communauté de Communes du Pays d'Apt - Luberon) a réalisé un schéma directeur AEP qui a permis d'identifier et de programmer des travaux et aménagements pour améliorer ses réseaux d'alimentation en eau potable (cf. B3_4 et B3_6).

Il s'agit de compléter ces investigations pour mieux connaître les équipements et planifier les interventions futures (conformément au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 et à l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le descriptif des réseaux est établi avant la fin de l'année 2013 (cf. art. L.2224-7-1 al.3 CGCT)).

Description:

L'action consistera donc :

- 1°) A réaliser l'**étude patrimoniale** des réseaux, en priorité sur Apt (lancement de l'étude fin 2015 et début 2016).
- 2°) A **modéliser l'ensemble des réseaux** pour gérer les niveaux de pression et planifier le renouvellement/l'amélioration des équipements.
- 3°) A assurer le **renouvellement des réseaux** dans la durée.

Conditions d'exécution :

Création d'un poste en partie dédié (B3-9) pour le lancement des marchés et la prise en compte de paramètre pour prioriser les remplacements de réseau. Les actions B3-6, B3-7 et B3-9 sont incluses dans les contreparties engagées par la CCPAL au regard du bonus accordé par l'agence de l'eau pour la réalisation de la station d'épuration de la ville d'Apt.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude patrimoniale	20 000 € HT	30 000 € HT				
Diagnostic des réseaux	20 000 € HT	30 000 € HT				
Renouvellement des réseaux	50 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT

Les montants seront à revoir afin d'intégrer les compensations et bonus négociés entre la CCPAL et l'Agence de l'Eau RMC

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude patrimoniale	CCPA - Luberon	50 000 €	28 %	50 %		18 % ⁽²⁾	4% ⁽³⁾	
			14 000	25 000		9 000	2 000	
Diagnostic des réseaux	CCPA - Luberon	50 000 €	27 %	50 %		18 % ⁽²⁾	5% ⁽³⁾	
			13 500	25 000		9 000	2 500	
Renouvellement des réseaux	CCPA - Luberon	300 000 €	68 %	15 % ⁽¹⁾		13 % ⁽²⁾	4% ⁽³⁾	
			204 000	45 000		39 000	12 000	
TOTAL € HT		400 000 €	231 500 €	95 000 €		57 000 €	16 500 €	
TOTAL € TTC		480 000 €	277 800 €	114 000 €		68 400 €	19 800 €	

1 : Valeur indicative, taux compris entre 0 et 30% (communes éligibles SUR)

2 : 20 % ou 15% de la part dans le 84 (soit ≈ 88%)

3 : 30 ou 40% de la part dans le 04 (soit 12%)

Partenaires techniques :

AERMC, PNRL

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.22.1 : Volumes prélevés pour l'AEP (B3-361)

B3_8 Accompagner la réalisation d'audits du patrimoine public

Maître d'ouvrage :

PNR Luberon

Secteur concerné :

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :

Ensemble des masses d'eau

Priorité : 2

Montant prévisionnel :

75 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-05**
- **Mesure du PDM : 3A32 / RES0202**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée :**

Nature de l'action : Etude

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages / Poursuivre les démarches d'économies d'eau et les alternatives à l'usage eau potable

Contexte :

Sur la base des conclusions de l'étude sur les volumes prélevables (EVP), au regard des perspectives d'évolutions démographique et climatique, la réduction "à la source" des besoins en eau pour tous les usages doit être recherchée.

En parallèle des indispensables actions sur les réseaux (actions B3_6 et B3_7), il est important d'apprendre, dès aujourd'hui, à économiser et à mieux gérer l'eau à tous les niveaux afin d'anticiper et d'assurer la préservation de nos ressources pour l'avenir.

Ainsi, des actions d'économies d'eau et de développement de techniques innovantes doivent être renforcées en priorité afin de :

- mieux prendre en compte la fragilité et l'importance de l'eau dans chaque usage ;
- arrêter les gaspillages et réduire les consommations d'eau ;
- être exemplaires dans l'utilisation raisonnée de la ressource en eau.

L'objectif est double :

- compenser en partie la hausse des volumes prélevés due à l'évolution démographique par l'amélioration des rendements de réseau (cf. action B3_6 et B3_7) ;
- maîtriser la consommation journalière par habitant avec la diminution de la consommation journalière à 180 l/j/hab d'ici 3 ans et à 150 l/hab/j d'ici 10 ans.

Description :

En parallèle de la sensibilisation et de la formation du grand public, des techniciens, élus, hébergeurs touristiques, à la gestion raisonnée de l'eau et à la réduction des consommations (cf. action C_9 «Sensibilisation à des pratiques économes en eau»), l'action consiste à accompagner les collectivités dans la réalisation d'audits de leur patrimoine public (bâtiments publics et espaces verts) et dans la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'amélioration.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'opération «**Economisons l'eau !**»

Conditions d'exécution :

Prestation externalisée

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Accompagnement – audit dans patrimoine public	12 500 € HT	12 500 € HT	12 500 € HT	12 500 € HT	12 500 € HT	12 500 € HT

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	Autre (FEDER)
Accompagnement – audit dans patrimoine public	PNRL	75 000 €	20 %	50%	30%			
			15 000	37 500	22 500			
TOTAL € HT		75 000 €	15 000 €	37 500 €	22 500 €			
TOTAL € TTC		90 000 €	18 000 €	45 000 €	27 000 €			

Partenaires techniques :

AEMRC, Région PACA, Gesper, Graine PACA, Syndicats d'eau potable, collectivités territoriales

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.22 : Volumes d'eau prélevés par les usagers (B3-224)

B3_9 Créer un poste pour mettre en œuvre les économies d'eau

Maître d'ouvrage :
CC Pays d'Apt - Luberon

Secteur concerné :
Communes de la CCPA-
Luberon

Masses d'eau concernées :
Surtout FRDR254a

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
243 800 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- **OF concernée : 7**
- **Disposition concernée : 7-05**
- **Mesure du PDM : transversal MES**

SAGE Calavon-Coulon
- **Disposition concernée : D14, D15**

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Objectif du Contrat de Rivière : Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages / Poursuivre les démarches d'économies d'eau et les alternatives à l'usage eau potable

Contexte :

La communauté de Communes du Pays d'Apt – Luberon poursuit ces travaux d'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable (action B3_6 et B3_7) dans l'objectif de réduire les prélèvements sur la ressource et de réaliser des économies d'eau.

Pour assurer la mise en œuvre de ces actions, elle souhaite renforcer son personnel technique en créant un nouveau poste principalement dédié aux économies d'eau, mais qui portera également sur la mise en œuvre des actions prévues sur l'aire d'alimentation des captages Merle et Naïsses (cf. action A_14).

Description :

L'action concerne donc la création d'un poste pour mettre en œuvre les actions d'amélioration de la gestion de la ressource en eau (action B3_3 et B3_7, mais aussi A_14), et de communication/sensibilisation sur les économies d'eau.

Concernant le volet "économie d'eau" (gestion quantitative de la ressource par amélioration des réseaux AEP), le prévisionnel temps a été établi sur 70% Equivalent Temps Plein (ETP) pendant 2 ans puis 85% ETP pendant 4 ans.

Conditions d'exécution :

La CCPAL s'engage à réaliser entre 2 000 000 € HT et 2 400 000 € HT de travaux d'économie d'eau en équipement de mesures sur réseaux, recherche de fuites, réparation de fuites, étude patrimoniale, diagnostic des réseaux. Le ou la chargé(e) de mission devra définir le programme de travaux à mettre en œuvre en 2016. Ce programme de travaux s'inscrit en contrepartie de l'intervention de l'Agence de l'Eau sur la station d'épuration d'Apt dont les travaux devraient commencer en 2016.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Poste « économie d'eau »	34 500 € HT	34 500 € HT	43 700 € HT	43 700 € HT	43 700 € HT	43 700 € HT

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Poste « économie d'eau »	CCPA - Luberon	243 800 €	77%	50 % (sur 3 ans)				
			187 450	56 350				
TOTAL € HT		243 800 €	187 450 €	56 350 €				
TOTAL € TTC		292 560 €	224 940 €	67 620 €				

Partenaires techniques :

AERMC, PNRL

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.22 : Volumes d'eau prélevés par les usagers (B3-224)

VOLET C1 – GOUVERNANCE ET SUIVI

Volet C1 – Sommaire des fiches actions

C1 - Gouvernance et suivi Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE et du Contrat de Rivière Calavon - Coulon							
OBJECTIFS	N° ACTION	Ref. dispo SAGE	libelle action	Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Phase	Page
Organiser, appliquer et faire vivre le Contrat de Rivière et le SAGE	C_1	D84, D85, D87, D88, D91, D92,	Animation du SAGE et du Contrat de Rivière - Pérennisation de l'équipe technique	PNRL/SIRCC	1 432 500 € HT	1 & 2	166
	C_2	D90	Réalisation et diffusion d'un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme	PNRL	10 000 € HT	1	170
	Action 4.2 Axe 4 du PAPI		Assistance des communes dans la prise en compte du risque inondations dans les documents d'urbanisme	Cf. volet B2			
	Action 4.3 Axe 4 du PAPI		Collaboration SIRCC / PNRL pour assister les communes dans la prise en compte du risque inondation dans leur projet et documents d'urbanisme	Cf. volet B2			
	C_3	D92, D93	Expertise juridique et financière du SIRCC	SIRCC	30 000 € HT	1	172
Suivre, évaluer et valoriser les avancées du SAGE et du Contrat de Rivière	C_4	D94	Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau	PNR/ SIRCC	120 000 € HT	1 & 2	174
	Action 1.2 Axe 1 du PAPI	D90, D94	Développement du centre de ressource "risque inondation" (site internet du SIRCC)	Cf. volet B2			
	C_5	D95, D96	Réalisation du bilan final du Contrat de Rivière et du SAGE	PNRL / SIRCC	80 000 € HT	2	176
TOTAL VOLET C1 - GOUVERNANCE ET SUIVI				1 672 500 € HT			

■ **Planning prévisionnel de mise en œuvre**

Phase 1			B i l a n à m i p a r c o u r s	Phase 2		
Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5	Année 6
C_1 - Animation du SAGE et du Contrat de Rivière - Pérennisation de l'équipe technique				C_1 - Animation du SAGE et du Contrat de Rivière - Pérennisation de l'équipe technique		
	C_2 - Réalisation et diffusion d'un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme					
C_3 - Expertise juridique et financière du SIRCC						
	C_4 - Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau			C_4 - Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau		
						C_5 - Réalisation du bilan final du contrat de rivière

Maître d'ouvrage :
SIRCC (Contrat de rivière) /
PNRL (SAGE)

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
1 432 500 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- OF concernée : 4
- Disposition concernée : 4-02, 4-04

Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée : D84

C-1 Animation et mise en œuvre du Contrat de Rivière et du SAGE. Pérennisation de l'équipe technique

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière et du SAGE

Objectifs du Contrat de Rivière : Organiser, appliquer et faire vivre le Contrat de Rivière et le SAGE. Pérenniser l'animation et la mise en œuvre du SAGE et en valoriser la plus-value.

Contexte :

La mise en œuvre du SAGE et du Contrat de Rivière Calavon-Coulon nécessitera des moyens techniques et humains pour animer les deux procédures, suivre les études et travaux, assurer une valorisation des actions engagées, renforcer la mobilisation des acteurs.

Le SIRCC et le PNRL sont les deux animateurs du contrat et du SAGE et les principaux maîtres d'ouvrage des actions prévues. Les deux outils sont liés, en effet le contrat de rivière est l'outil opérationnel du SAGE et intègre le PAPI. Cette structuration implique de porter une attention particulière à l'articulation de l'animation entre les 2 structures. Le contrat de rivière est prévu en 2 temps (2015-2017 et 2018-2020) avec un bilan à mi-parcours.

Description :

L'action consistera donc à assurer et à pérenniser les moyens humains nécessaires du SIRCC et du PNR du Luberon au regard des actions qu'ils auront à engager en tant que maître d'ouvrage, mais aussi à suivre ou coordonner en tant que structure animatrice. Les moyens nécessaires sont les suivants :

- **Pour le SIRCC**, un total de 4 ETP (Equivalent Temps Plein) avec :
 - 1 ETP Directeur
 - 1 ETP chargé de mission volet B2
 - 1 ETP Animateur Contrat de Rivière et PAPI
 - 1 ETP Technicien de rivière
- **Pour le PNR du Luberon**, un total de 1,6 ETP avec :
 - 0,7 ETP Chargé de mission – Animation du SAGE
 - 0,4 ETP Chargé de mission « Ressource en eau »
 - 0,4 ETP Chargé de mission zones humides, milieux naturels

L'action repose sur plusieurs axes d'interventions :

1-L'animation du Contrat et du SAGE. Il s'agit de faire vivre ces 2 outils à travers les instances de concertation, de suivre leurs avancées et d'en dresser des bilans réguliers (cf action C5).

L'animateur du Contrat et du PAPI et l'animateur du SAGE consacreront 50% de leur temps sur cette mission d'animation.

L'organigramme page suivante présente la gouvernance mise en place pour assurer l'animation du SAGE et du contrat

L'animation consistera à :

- **mobiliser, fédérer et mettre en réseau les acteurs concernés**
- **mobiliser et animer les instances de concertation** (groupes thématiques, bureau, CLE...)
- **coordonner** et suivre la mise en œuvre du SAGE notamment à travers l'avancée des actions du Contrat
- **Renforcer les partenariats** entre les animateurs Contrat de rivière et SAGE, les collectivités et EPCI (élus et techniciens) afin de suivre l'avancée des actions (études et travaux).
- Mettre en oeuvre des **animations spécifiques** :
 - organisation et animation de rencontres pour expliquer les modalités d'application du SAGE (cf. appui sur outil guide –C-2).
 - travail spécifique de l'animateur PAPI sur l'assistance des communes dans la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (cf action PAPI 4.2 et 4.3).
 - travail de sensibilisation pour favoriser la reconnaissance des structures de gestion auprès des communes et EPCI.

2-La mise en œuvre des actions du Contrat sous maîtrise d'ouvrage SIRCC et PNR Luberon. Les équipes du SIRCC et du PNRL assureront la mise en œuvre des actions du Contrat et des dispositions du SAGE (définition et préparation des actions, rédaction des cahiers des charges, démarches administratives, montage et suivi des dossiers de financements, passation, exécution et contrôle des marchés publics...).

3-La réalisation des bilans du SAGE et du contrat de rivière hors bilan final (action C-5). Réalisation des bilans annuels et de mi-parcours. Le bilan à mi-parcours permettra de définir précisément l'ensemble des actions du deuxième temps du contrat.

4- Le fonctionnement du Syndicat. Cette action intègre le temps consacré par l'équipe du SIRCC (technique et administratif) pour le fonctionnement du Syndicat, structure porteuse du Contrat.

Conditions d'exécution :

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Moyens humains SIRCC	174 750 €	174 750 €	174 750 €	174 750 €	174 750 €	174 750 €
Moyens humains PNRL Luberon	64 000 €	64 000 €	64 000 €	64 000 €	64 000 €	64 000 €

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Directeur	SIRCC	378 000 €		25 %				
				94 500 €				
CM volet B2	SIRCC	279 000 €						
Animateur CR, PAPI	SIRCC	148 500 €	20 %	30 %				50 %
			29 700 €	44 550 €				74 250 €
Tec. rivière	SIRCC	243 000 €		50 %				
				121 500 €				
Animateur SAGE	PNRL	168 000 €		50 %				
				84 000 €				
CM ressource en eau	PNRL	96 000 €		50 %				
				48 000 €				
CM zones humides	PNRL	120 000 €		30 %				
				36 000 €				
TOTAL € HT		1 432 500 €		428 550 €				74 250 €
TOTAL € TTC		1 719 000 €		514 260 €				89 100 €

Les coûts pour le personnel du SIRCC intègrent les coûts de gestion administrative du contrat (60% ETP d'un agent administratif).

Partenaires techniques :

Tous les partenaires du Contrat de Rivière et du SAGE

Suivi / Évaluation de l'action :

I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

I.25 : Réunions et courriers (C-294) et lien avec les acteurs de l'aménagement du territoire (C-312)

La gouvernance articulée entre SAGE et Contrat de Rivière

Instances de validation

SAGE, Contrat de Rivière, PAPI : 3 outils complémentaires et cohérents



Le SAGE

- Outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux sur le bassin versant du Calavon-Coulon
- Définir des règles de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et des dispositions de mise en compatibilité avec les besoins d'urbanisme, d'agriculture, d'industrie, d'énergie, d'écologie, etc.
- Instance décisionnelle : CLE
- Structure porteuse : PAPI

Le Contrat de Rivière

- Programme d'actions (études et travaux) répondant à la stratégie du SAGE.
- Actions contractualisées par les partenaires financiers et portées par différentes instances de gestion.
- Durées : 5 ans reconductibles 2 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Le PAPI

- Plan d'actions "risque inondation" du Contrat de Rivière
- Programme d'actions sur la gestion du risque inondation portées par des maîtres d'ouvrage et financées par l'Etat.
- Durée : 5 ans
- Instance décisionnelle : Comité de Rivière (CCL)
- Structure porteuse : PAPI

Rôle de la CLE / Comité de Rivière

- Instance décisionnelle : élabore, suit et valide le SAGE (la CLE) et le Contrat de Rivière
- Personne Publique Associée (PPA) sur des projets concernant l'eau et l'urbanisme sur le territoire

Commission Locale de l'Eau (CLE)

Comité de Rivière

Règles de fonctionnement de la CLE / Comité de Rivière

- Composition équilibrée des usages. Répartition en 3 collèges :
 - Collège des élus des collectivités (communes, départements et région) : 18 membres, dont les élus du SIRCC (Syndicat de Rivière) et du Parc naturel régional du Luberon.
 - Collège des usagers (riverains, activités économiques, associations) : 10 membres
 - Collège des administrations (services de l'Etat et ses établissements publics) : 9 membres
- CLE - Comité de Rivière = "Parlement de l'eau" sur le Calavon-Coulon.
- Se réunit à minima 1 fois/an ou selon les besoins.

Rôle du bureau de la CLE / Comité de Rivière

- Prépare les dossiers de la CLE / Comité de Rivière
- Émet des avis qui peuvent valoir avis de la CLE dans le cadre de consultation
- Aborde de manière plus approfondie une problématique

Règles de fonctionnement du bureau de la CLE / Comité de Rivière

- "Mini CLE / Comité de Rivière" sous la forme de 3 collèges :
 - 6 élus des collectivités dont le Président et Vice-président de la CLE / Comité de Rivière
 - 3 membres du collège des usagers
 - 3 membres du collège des administrations
- Se réunit plus régulièrement (1 fois / trimestre) et selon les besoins.

Maîtres d'ouvrage de chaque opération du SAGE et du Contrat de Rivière :

Parc Naturel Régional du Luberon, Syndicat intercommunal de Rivières Calavon-Coulon (SIRCC), Communautés de communes, communes...

Instances opérationnelles

Instances techniques

Coordination cellule technique Eaux et rivières du Parc



Maître d'ouvrage :
PNRL

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
25 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- OF concernée : 4
- Disposition concernée : 4-02,
4-04 et 4-07

Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D90

C-2 Réalisation et diffusion d'un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi
pérennes du Contrat de rivière et du SAGE

Objectif du Contrat de Rivière : Organiser, appliquer et faire vivre le Contrat
de Rivière et le SAGE

Contexte :

Les documents d'urbanisme des collectivités devront être mis en compatibilité avec
certaines dispositions du SAGE Calavon-Coulon. Un guide d'application du SAGE est
nécessaire pour accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements dans la
bonne prise en compte du SAGE dans leurs documents de planification (SCOT, PLU...).

Description :

Cette action C2 consiste à concevoir un guide pour éclairer et traduire localement les
objectifs du SAGE. Cet outil devra ainsi reprendre et éventuellement préciser par des
fiches techniques les dispositions du SAGE devant faire l'objet d'un examen attentif,
notamment celles relevant d'une obligation de mise en compatibilité des documents
d'urbanisme.

Ce document pourra donc se présenter sous la forme d'une pochette ou d'un classeur comprenant une 20aine de fiches
facilement actualisables individuellement.

Une fois réalisé, une communication spécifique devra être engagée autour de ce guide qui sera largement diffusé (format
informatique via le site Internet du PNRL), notamment auprès des communes du périmètre du SAGE et des services de l'État
concernés.

Conditions d'exécution :

- Rédaction des fiches par l'animateur du SAGE
- Mise en forme graphique et impression par un prestataire extérieur.

Échéancier prévisionnel:



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rédaction d'une 20aine de fiches en interne	/					
Conception	10 000 € HT					

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Conception des fiches	PNRL	10 000 € HT	20%	50 %	30%	%	%	%
			2 000	5 000	3 000			
TOTAL € HT		10 000 €	2 000 €	5 000 €	3 000 €			
TOTAL € TTC		12 000 €	2 400 €	6 000 €	3 600 €			

Partenaires techniques :

Tous les partenaires du Contrat de Rivière et du SAGE

Suivi / Évaluation de l'action :

I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

I.26 : Niveau de protection des espaces à enjeux (CD-311)

Maître d'ouvrage :
SIRCC

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
30 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- OF concernée : 4
- Disposition concernée : 4-02,
4-04

Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D92

C-3 Expertise juridique et financière du syndicat de rivière

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi
pérennes du Contrat de rivière et du SAGE

Objectif du Contrat de Rivière : Organiser, appliquer et faire vivre le Contrat
de Rivière et le SAGE

Contexte :

Dans le cadre de la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique et de l'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 et de la création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), le SIRCC sera amené avec l'ensemble des partenaires concernés (PNRL, EPCI, Agence de l'eau...) à réfléchir au renforcement de ses compétences pour consolider et faire évoluer sa politique de gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, un accompagnement juridique et financier est jugé nécessaire.

Description :

L'action consistera à réaliser une **expertise juridique et financière du syndicat** :

- Appui sur les compétences d'avocats spécialisés en droit de l'environnement et droit public pour accompagner le SIRCC dans la rédaction de ses statuts (consolidation / élargissement de ses compétences, intégration des EPCI ...)
- Appui sur un fiscaliste, spécialiste des finances publiques pour réfléchir à l'optimisation financière du syndicat (cotisations membres, capacité d'autofinancement, autres sources de financement possibles : subventions, fiscalité propre ?...).

Cette action est en lien avec l'action C-1 : travail de sensibilisation des EPCI pour favoriser la reconnaissance des structures de gestion et le transfert ou délégation de la compétence GEMAPI.

Conditions d'exécution :

Cette action sera mise en œuvre suite à la promulgation des décrets d'application de la GEMAPI.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Expertise juridique et financière	15 000 € HT	15 000 € HT				

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Expertise juridique et financière	SIRCC	30 000 € HT	20%	40 %	30%	10%	%	%
			6 000	12 000	9 000	3 000		
TOTAL € HT		30 000 €	6 000 €	12 000 €	9 000€	3 000 €		
TOTAL € TTC		36 000 €	7 200 €	14 400 €	10 800 €	3 600 €		

Partenaires techniques :

EPCI concernés, EPTB Durance, PNRL, financeurs

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

Maître d'ouvrage :
PNRL

Secteur concerné :
Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
40 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- OF concernée : 4
- Disposition concernée : 4-02, 4-04

Mesure du PDM : /
SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D94

PAPI Calavon-Coulon :
Axe 1 - Action 1.2

C-4 Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière et du SAGE

Objectif du Contrat de Rivière : Suivre évaluer et valoriser les avancées du SAGE et du Contrat

Contexte :

Les données acquises et les résultats des suivis réalisés sur chaque thématique liée à l'eau et aux milieux aquatiques (gestion de la ressource, qualité, risque inondation (cf action 1.2 du volet B2)....) doivent être centralisées et diffusées en continu. Le SAGE, dans sa disposition D94, propose de mettre en place un observatoire de l'eau pour centraliser /capitaliser les connaissances issues des différents acteurs de l'eau sur le territoire, de les valoriser et également être producteurs de nouvelles données. Cet observatoire s'appuiera sur l'outil SIT développé par le PNRL.

Description :

En lien avec l'action 1.2 de l'axe 1 du PAPI (création d'un centre de ressource "Risque inondation"), cette action consiste à développer un **observatoire de l'eau** en s'appuyant sur le SIT (Système d'Information Territorial) du Parc pour y intégrer toutes les données relatives à chaque thématiques et permettre in fine leur diffusion à tous les opérateurs concernés et au grand public. L'observatoire servira de tableau de bord d'évaluation et de suivi. Il sera créé de la manière suivante :

- **1 - Structuration multithématiques de l'observatoire :** définition du champ d'action de l'observatoire, de ses domaines d'intervention, choix des informations à recueillir et des indicateurs à produire et à prioriser, construction des tableaux de bords et des indicateurs de données sur l'état des milieux...
- **2 - Collecte des informations et bancarisation des données** (formalisation des échanges et de la centralisation de toutes données produites sur le bassin versant). Des conventions et protocoles d'échanges de données devront être mis en place au préalable afin :
 - de servir de base à l'élaboration des bilans.
 - de créer un lien et une synergie entre opérateurs, service de l'État et le PNRL / SIRCC ;
 - d'engager les différentes structures à travers la formalisation des échanges et la centralisation de toutes données produites sur le périmètre du bassin versant.
 - A noter que les données produites dans le cadre de cet observatoire seront valorisées sur le site Internet du Parc et du SIRCC créé dans l'action 1.2 du volet B2.

De façon non exhaustive, cette action est à rattacher aux actions A-1 sur le suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles, aux actions B1-1 (inventaires piscicoles), B1-3 (indicateurs de suivi RhôMéo sur les zones humides prioritaires), B1-4 (inventaire zones humides), B1-10 (suivi cartographique des bandes actives).

Conditions d'exécution :

- Mise en place de l'observatoire et actualisation des données par le SIRCC et le PNRL (évolution de l'outil SIT, collecte des données...)
- Mise en place de conventions et protocoles d'échange de données avec les partenaires pour la centralisation des données et la création de l'observatoire.
- Pour éviter toute confusion, l'acteur exerçant la compétence relative aux données mises en ligne devra être identifié clairement. Par exemple une cartographie des laisses de crues sur le bassin versant du Calavon-Coulon devra porter la mention compétence exercée par le SIRCC. Ce fonctionnement permettra aux élus, aux techniciens communaux et au grand public d'identifier clairement les 2 structures en fonction de leurs compétences et de leur périmètre respectif.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Structuration de l'observatoire		120 000 € HT				
Collecte et bancarisation		Pm (pour mémoire) C1 (temps intervention équipe SIRCC et PNRL)	pm C1 (temps intervention équipe SIRCC et PNRL)	pm C1 (temps intervention équipe SIRCC et PNRL)	pm C1 (temps intervention équipe SIRCC et PNRL)	pm C1 (temps intervention équipe SIRCC et PNRL)

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Structuration de l'observatoire	PNRL	120 000 € HT	%	ND	30 %	%	2 % ⁽¹⁾	%
					36 000		2 880	
TOTAL € HT		120 000 €			36 000 €		2 880 €	
TOTAL € TTC		144 000 €			43 200 €		3 456 €	

1 : Cle 2 : 20% de la part pour le département 04 soit 12%

Partenaires techniques :

Tous les partenaires du Contrat de Rivière et du SAGE

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

Maître d'ouvrage :
SIRCC (bilan du Contrat)
PNRL (bilan du SAGE)

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
80 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- OF concernée : 4
- Disposition concernée : 4-02,
4-04

Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D95 et D96

C-5 Réalisation du bilan final du Contrat de Rivière et du SAGE

Nature de l'action : Fonctionnement et étude

Enjeu du Contrat de Rivière : Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière et du SAGE

Objectif du Contrat de Rivière : Suivre évaluer et valoriser les avancées du SAGE et du Contrat

Contexte :

Les actions conduites dans le cadre du Contrat de rivière et du SAGE répondent à des enjeux identifiés au démarrage des deux démarches. Des objectifs d'interventions ont été fixés pour améliorer et garantir la satisfaction des milieux et des usages. L'efficacité environnementale et l'efficacité socio-économique des actions conduites devra être évaluée à la fin de la démarche (au bout de 6 ans) pour mesurer la pleine réussite ou non des opérations et proposer des recommandations d'interventions.

Ces bilans s'inscrivent dans une démarche d'évaluation des politiques publiques où les moyens financiers investis dans le Contrat de Rivière et dans le SAGE doivent être quantitativement et qualitativement appréciés pour juger de leur efficacité.

Description :

Le bilan final du SAGE et du Contrat de Rivière (étude bilan) dressera :

- un état des lieux initial et final,
- un bilan technique et financier du SAGE et du Contrat,
- un bilan du fonctionnement des 2 procédures et de leur articulation : bilan du pilotage politique et technique du SAGE et du Contrat, de la concertation / communication conduite et des perceptions d'acteurs,
- une évaluation technique et humaine du SAGE et du Contrat,
- des recommandations prospectives pour la poursuite ou non des 2 procédures.

Le bilan final s'appuiera sur des indicateurs de suivi ainsi que sur les résultats des bilans annuels et de mi-parcours (cf. action C-1) du SAGE et du Contrat eux même alimentés par les données de l'observatoire. Le SAGE et le Contrat étant fortement liés l'un à l'autre, ce travail devra être réalisé avec une collaboration étroite des 2 structures porteuses.

Conditions d'exécution :

Pour plus d'objectivité, le bilan final sera confié à un prestataire extérieur qui apportera son regard critique sur le déroulement technique et humain du Contrat et du SAGE.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisation du bilan final						80 000 € HT

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Réalisation du bilan final du Contrat de Rivière	SIRCC	40 000 € HT	20 %	50 %	30 %	%	%	%
			8 000	20 000	12 000			
Réalisation du bilan final du SAGE	PNRL	40 000 € HT	20 %	50 %	30 %	%	%	%
			8 000	20 000	12 000			
TOTAL € HT		80 000 €	16 000 €	40 000 €	24 000 €			
TOTAL € TTC		96 000 €	19 200 €	48 000 €	28 800 €			

Partenaires techniques :

Tous les partenaires du Contrat de Rivière et du SAGE

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

VOLET C2 – COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Volet C2 – Sommaire des fiches actions

C2 - Communication et sensibilisation Développer une culture commune de la rivière et des milieux							
OBJECTIFS	N° ACTION	Ref. dispo SAGE	Actions	Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Phase	Page
			libelle action				
Partager les connaissances pour contribuer à la réappropriation et au mieux vivre avec nos rivières	C_6	D104, D105, D106, D107	Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le Contrat de Rivière et du SAGE	SIRCC/ PNRL	70 000 € HT	1 & 2	182
	C_7		Mise en place et animation de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires	PNRL	109 400 € HT	1 & 2	184
	Action 2.1 Axe 2 du PAPI		Mutualisation de la collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation	Cf. volet B2			
	Action 1.3 Axe 1 du PAPI		Organisation d'un événementiel au lancement du Papi pour renforcer la mémoire du risque	Cf. volet B2			
	Action 1.4 Axe 1 du PAPI		Animation de programmes pédagogiques auprès des scolaires sur le risque inondation	Cf. volet B2			
	Action 5.1, Axe 5 du PAPI		Mobilisation des maîtres d'ouvrages potentiels sur la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité	Cf. volet B2			
	Action 1.5 Axe 1 du PAPI		Sensibilisation et formation des élus et du personnel technique au risque inondation à l'échelle du bassin versant et à leur gestion	Cf. volet B2			
Favoriser les changements de pratiques sur l'eau et les milieux et en mesurer progressivement les effets	C_8	D100, D101, D102, D103, D104	Sensibilisation aux richesses écologiques des milieux aquatiques du bassin versant	PNRL / SIRCC/ CEN	22 000 € HT	1 & 2	187
	C_9	D15, D16, D17, D108	Sensibilisation aux économies d'eau	PNRL	132 000 € HT	1 & 2	189
	C_10	D33, D36, D109	Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires non agricoles	PNRL	30 000 € HT	1 & 2	192
	C_11	D111	Étude sociologique sur les changements de perceptions et pratiques sur la rivière et les milieux aquatiques	PNRL	20 000 € HT	2	194
TOTAL VOLET C2 - COMMUNICATION E SENSIBILISATION				383 400 € HT			

■ Planning prévisionnel de mise en œuvre

Phase 1			B i l a n à m i p a r c o u r s	Phase 2		
Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5	Année 6
C_6 - Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le Contrat de Rivière et du SAGE				C_6 - Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le Contrat de Rivière et du SAGE		
C_7 : Mise en place et animation de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires				C_7 : Mise en place et animation de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires		
C_8 -Sensibilisation aux richesses écologiques des milieux aquatiques du bassin versant						
C_9 - Sensibilisation aux économies d'eau et amélioration des connaissances sur les forages domestiques				C_9 - Sensibilisation aux économies d'eau		
C_10 - Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires non agricoles et agricoles				C_10 - Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires non agricoles		
					C11 - Étude sociologique sur les changements de perceptions et pratiques sur la rivière et les milieux aquatiques	

Maître d'ouvrage :
SIRCC

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
70 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
/

Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D104, D105, D106 et
D107

C-6 Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le Contrat de Rivière et le SAGE

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Développer une culture commune de la rivière et des milieux.

Objectif du Contrat de Rivière : Partager les connaissances pour contribuer à la réappropriation et au mieux vivre avec nos rivières

Contexte :

Le manque de communication peut entraîner des blocages ou des reports sur la mise en œuvre de certaines actions menées sur le bassin.

Un travail de communication et de médiation devra être conduit avant, pendant et après la réalisation des actions pour en expliquer les raisons et valoriser l'ensemble des bénéfices attendus et produits. Cette information descendante devra également être associée à une "communication ascendante" (donner la parole aux usagers et habitants du bassin) pour faire partager et s'enrichir des retours d'expérience et des pratiques locales.

En première approche cette action pourra être utilisée en appui aux projets de restauration des milieux.

Description :

Pour répondre à ce besoin d'information / sensibilisation en vue de favoriser la réalisation des projets mais également de valoriser les avancées du SAGE et du Contrat, il s'agira :

- De mettre en place une **assistance en communication / médiation** auprès des différents maître d'ouvrage du SAGE et du contrat de rivière pour définir la stratégie de communication à conduire : définition des objectifs de communication (valoriser les projets et les résultats du SAGE et du Contrat...), définition des contenus des outils de communication en traitant de toutes les thématiques.
- **D'organiser et de concevoir différents supports tels que par exemple :**
 - un évènementiel pour la signature du Contrat de rivière,
 - des plaquettes d'information (format papier),
 - des films d'animation 3D ou des maquettes,
 - des panneaux sur site,
 - des sorties terrain,
 - des réunions publiques ...

- Une **communication spécifique devra être mise en place sur la dynamique naturelle des cours d'eau**. Cette communication pourra être intégrée au programme pédagogique d'éducation à l'environnement (cf Action C-7)

Conditions d'exécution :

- Externalisation de l'assistance en communication / médiation (marchés à bons de commandes).
- Réalisation des actions de communication pour certaines en interne (service communication du Parc) pour d'autres en externe. Cette action intègre les coûts de conception des outils de communication sans leur frais d'impression (nombre d'exemplaires difficiles à évaluer à ce jour).

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AMO en communication / médiation	5 000 HT	5 000 HT	5 000 HT	5 000 HT	5 000 HT	5 000 HT
Outils de communication	6 666 € HT	6 666 € HT	6 666 € HT	6 666 € HT	6 666 € HT	6 666 € HT

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
AMO en communication / médiation	SIRCC	30 000 € HT	30 %	30 %	30 %	10 %	%	%
			9 000	9 000	9 000	3 000		
Outils de communication	SIRCC	40 000 € HT	30 %	30 %	30 %	10 %	%	%
			12 000	12 000	12 000	4 000		
Frais d'impression	SIRCC	A définir						
TOTAL € HT		70 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	7 000 €		
TOTAL € TTC		84 000 €	25 200 €	25 200 €	25 200 €	8 400 €		

Partenaires techniques :

Tous les acteurs du Contrat de Rivière et du SAGE

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.27 : Taux de personnes touchées par des opérations de communication-sensibilisation (C-286)

Maître d'ouvrage :
PNRL

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
109 400 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
/

Mesure du PDM : /
SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée : /

C-7 Mise en place et animation de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires

Nature de l'action : Fonctionnement et prestation externe

Enjeu du Contrat de Rivière : Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Objectif du Contrat de Rivière : Partager les connaissances pour contribuer à la réappropriation et au mieux vivre avec nos rivières

Contexte :

Pour permettre une meilleure appropriation du Calavon-Coulon et de sa gestion par les habitants de son bassin versant, le Parc naturel régional du Luberon développe depuis de nombreuses années des actions d'éducation à l'environnement et au Territoire, notamment auprès du public scolaire. Le Parc du Luberon souhaite poursuivre cette opération développée dans le cadre du SAGE et du Contrat de Rivière. Il s'agit là de transmettre une connaissance de la rivière et de ses enjeux, pour tendre à une véritable culture de l'eau dans un contexte provençal.

Description :

L'action est scindée en 3 phases :

– 1 - Définition du public cible

Les 36 communes du bassin versant du Calavon-Coulon compte une quarantaine d'écoles, 7 collèges, 2 lycées d'enseignement général, un Lycée d'Enseignement Professionnel, et une Section d'Enseignement Professionnel. Le Parc du Luberon souhaite renforcer la thématique "Eau et milieux aquatiques" dans le cadre des divers dispositifs qu'il propose en direction du public scolaire.

- Pour les Écoles élémentaires (niveau Cycle 2 et 3) : dans le cadre de son programme annuel proposé aux établissements de son territoire, prenant notamment appui sur un cycle d'interventions de 4 demi-journées d'intervention et la mise à disposition de ressources éducatives.

10 classes par an, soit 40 demi-journées par an (coût demi-journée : 180 €)

- Pour les collèges et lycée : dans le cadre de son programme annuel (cf. paragraphe précédent), mais également de l'opération "Mon collège en Luberon", qui définit un parcours pédagogique de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour tous les élèves d'un établissement. Il s'agit là de permettre à tout élève de connaître une sortie rivière niveau 5^{ème}.

15 classes par an, soit 30 demi-journées par an (coût demi-journée : 180 €)

- Réforme des Rythme scolaires : cette réforme constitue un nouveau créneau d'intervention. En encourageant des approches différentes hors cadre scolaire, le Parc du Luberon souhaite accompagner les communes dans la mise en œuvre de ces nouveaux temps éducatifs, notamment via la formation des animateurs et autres acteurs en charges de ces temps.

6 journées de formation par an (coût journée : 450 €)

Le Parc naturel régional du Luberon développe également un Centre de séjours de découverte, pour lesquels la thématique Eau est l'une des plus développées auprès des classes (provenant de la Région PACA).

– 2 - Définition des contenus et des démarches pédagogiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie éducative, le Parc du Luberon s'emploie à fédérer, coordonner et partager cette mission de sensibilisation et d'éducation avec les acteurs de son territoire. Il s'appuie notamment sur :

- une commission pédagogique, s'appuyant notamment sur un partenariat fort avec l'Éducation nationale (circonscriptions d'Apt et de Cavaillon en particulier sur le bassin versant du Calavon-Coulon), et les partenaires financeurs ;
- un réseau d'intervenants : Accompagnateurs en Moyenne Montagne, Associations spécialisées dans l'Éducation à l'Environnement et au Territoire.
- Les contenus pédagogiques sont définis dans le cadre d'une démarche pédagogique favorisant la notion de projet : l'approche systémique doit permettre une appropriation des enjeux généraux autour de la gestion de la ressource en Eau et ceux plus spécifiques au bassin versant du Calavon-Coulon. L'approche terrain, la rencontre avec les acteurs du territoire est ainsi privilégiée, afin de permettre un véritable ancrage territorial.

Chaque année, les démarches et contenus de chaque action sont discutés et validés par la commission pédagogique du Parc naturel régional du Luberon.

– 3 - Mise en œuvre des actions d'éducation

Le programme annuel d'actions éducatives est proposé chaque année aux enseignants du territoire, qui s'y inscrivent sur la base du volontariat. L'équipe du service "Éducation" du Parc accompagne les enseignants dans la phase de montage du projet, le relai étant donné aux intervenants pour la prise en charge des interventions.

Tous les trois ans, une nouvelle thématique, liée à un enjeu du bassin versant, est proposée, afin d'entretenir une dynamique d'innovation, un intérêt des enseignants et intervenants et suivre l'actualité des phases du contrat de rivière.

Dans ce sens, une expérimentation sur la thématique Eau est en cours de définition avec la Circonscription de l'Éducation Nationale d'Apt : il s'agit de développer des projets interdisciplinaires, adaptés aux nouveaux programmes et nouveaux rythmes scolaires. Cette expérimentation permettrait ainsi de réfléchir à une véritable éducation à l'eau sur l'ensemble des cycles d'apprentissages, définissant les besoins en ressources, notamment avec la création d'un livret d'apprentissages à destination des enseignants, des élèves et de leurs parents. Cette opération serait conçue en veillant au caractère reproductible du dispositif sur d'autres territoires.

Conditions d'exécution :

- Externalisation de la prestation auprès d'animateurs spécialisés en EEDD.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Animation pédagogique	12 600 € HT	12 600 € HT	14 000 € HT	14 000 € HT	14 000 € HT	14 000 € HT
Formation	2 700 € HT	2 700 € HT	2 700 € HT	2 700 € HT	2 700 € HT	2 700 € HT
Suivi et accompagnement de projet	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Animation pédagogique	PNRL	81 200 € HT	20 %	50 %	30 %	%	%	%
			16 240 €	40 600	24 360			
Formation	PNRL	16 200 € HT	20 %	50 %	30 %			
			3 240 €	8 100 €	4 860 €			
Suivi et accompagnement de projet	PNRL	12 000 € HT	20 %	50 %	30 %			
			2 400 €	6 000 €	3 600 €			
TOTAL € HT		109 400 € HT	21 880 €	54 700 €	32 820 €			
TOTAL € TTC		131 280 € TTC	26 256 €	65 640 €	39 384 €			

Partenaires techniques :

- Acteurs de l'Éducation à l'Environnement (AMM et Associations), titulaires de l'Accord-cadre formalisé par le PNRL.
- Éducation Nationale,
- Centre de Loisirs, DDCS 84

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.27 : Taux de personnes touchées par des opérations de communication-sensibilisation (C-286)

Maître d'ouvrage :
PNRL/ CEN

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
22 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
/
Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D100 à 104

C-8 Sensibilisation aux richesses écologiques des milieux aquatiques du bassin versant

Nature de l'action : Fonctionnement et prestation externe

Enjeu du Contrat de Rivière : Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Objectif du Contrat de Rivière : Partager les connaissances pour contribuer à la réappropriation et au mieux vivre avec nos rivières

Contexte :

Les milieux naturels du Calavon-Coulon et leurs richesses écologiques sont encore mal connus des populations locales. Les modalités de gestion des milieux aquatiques sont également méconnues ou mal adaptées, renforçant la dégradation de certains milieux (destruction de zones humides, mauvaises pratiques d'entretien à l'encontre du bon fonctionnement des cours d'eau, introduction d'espèces envahissantes portant atteinte à la biodiversité...).

Description :

Afin de mieux sensibiliser tout un chacun sur les milieux naturels du bassin et de faire évoluer les pratiques de gestion en la matière, il est proposé de mettre en place différents actions de communication :

- **Plaquette de communication sur les richesses écologiques.** Il s'agit ici de développer un outil à destination du grand public (habitants et touristes) mais également des élus locaux. Cet outil sera travaillé en étroite collaboration avec les offices de tourisme et le PNRL gestionnaire de Natura 2000 et valorisé dans le cadre des programmes pédagogiques auprès du jeune public.
- **Communication sur le rôle des zones humides et sensibilisation à leur préservation.** *En lien avec les actions B 1-4, B1-5 et B1-6,* il s'agira d'accompagner le travail de connaissance et de préservation des zones humides d'une communication adaptée. Les modalités de communication pourront être les suivantes :
 - Plaquette synthétique exposant les rôles de zones humides, leur localisation sur le bassin versant, les risques de fragilisation et les modalités de protection ainsi que les obligations réglementaires et porter à connaissance.
 - Ateliers pédagogiques auprès des scolaires (cf C_7).
 - Guide d'utilisation du SIT (cf C_4)

Conditions d'exécution :

La communication sur les milieux sera portée par le PNR du Luberon La rédaction des contenus de communication sera réalisée en interne ; la conception et l'impression des supports seront externalisées.

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plaquette sur les richesses écologiques		2 400 € HT	2 400 € HT	2 400 € HT	2 400 € HT	2 400 € HT
Communication sur le rôle des zones humides	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT	

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant* prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Plaquette sur les richesses écologiques	PNRL	12 000 € HT	%	0 à 50%	30%	%	%	%
					3 600			
Communication sur les zones humides	CEN	10 000 € HT		0% ⁽¹⁾		30%	%	%
						3 000		
TOTAL € HT		22 000 €			3 600	3 000 €		
TOTAL € TTC		26 400 €			4 320	3 600 €		

*Montant estimatif fonction du nombre d'outils édités - (1) : déjà financé dans le cadre de l'accord avec le CEN.

Partenaires techniques :

Tous les partenaires du Contrat de Rivière et du SAGE. Acteurs du tourisme et de la culture.

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.25 : Réunions et courriers (C-294) et lien avec les acteurs de l'aménagement du territoire (C-312)
- I.26 : Niveau de protection des espaces à enjeux (CD-311)
- I.27 : Taux de personnes touchées par des opérations de communication-sensibilisation (C-286)

Maître d'ouvrage :
PNRL

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
135 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
- OF concernée : 7

Mesure du PDM : /

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D108, D15, D16 et D17.
D3 et D41. Règle R2

C-9 Sensibilisation aux économies d'eau [Opération "Économisons l'eau !"] et amélioration des connaissances sur les forages domestiques

Nature de l'action : Fonctionnement, prestation externe

Enjeu du Contrat de Rivière : Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Objectif du Contrat de Rivière : Favoriser les changements de pratiques sur l'eau et les milieux et en mesurer progressivement les effets.

Contexte :

Sur la base des conclusions des études sur les volumes prélevables (EVP) et au regard des perspectives d'évolution démographique et climatique, la réduction "à la source" des besoins en eau pour tous les usages doit être recherchée. *En lien avec l'action B3-8 (Accompagner la réalisation d'audits du patrimoine public)*, il est important de développer une sensibilisation de fond pour apprendre, dès aujourd'hui, à économiser et à mieux gérer l'eau à tous les niveaux afin d'anticiper et d'assurer la préservation de nos ressources pour l'avenir. De plus au regard de la multiplication des forages privés, il apparaît important de mieux communiquer sur leurs impacts, d'inviter les populations à déclarer les forages existants et à ne pas en créer de nouveaux.

Description :

1-L'action consiste à poursuivre et renforcer l'**opération intitulée " Économisons l'eau ! "** destinée aux collectivités, au grand public, aux hébergeurs touristiques, aux points de vente de matériels (kits) d'économies d'eau... La démarche proposée, de manière progressive et pragmatique, est essentiellement basée sur de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement afin de :

- réduire la consommation dans le patrimoine public des collectivités (cf Action B3-8)
- former les techniciens et élus à la gestion raisonnée de l'eau (sensibilisation, échanges et retours d'expérience);
- sensibiliser les hébergeurs touristiques à la réduction de leur consommation d'eau ;
- communiquer et mobiliser auprès du grand public (diffusion de supports d'information, animations) ;
- favoriser la distribution de matériels hydro-économes et la formation dans les points de vente.

La communication devra insister sur les pratiques d'arrosage privé des jardins et piscine susceptibles d'augmenter les consommations en eau en période estivale. De même, un travail de sensibilisation devra être conduit auprès des particuliers prélevant l'eau d'un forage privé peu ou mal contrôlé, susceptible d'accroître les pressions sur la ressource locale, notamment en période estivale. *(en lien avec l'action B3-3 (recensement des forages)).*

En complément de cette action, une sensibilisation aux économies d'eau sera assurée :

- **auprès du monde agricole** par les Chambres d'Agriculture 84 et 04. Il s'agira de poursuivre ou de développer des actions de communication et de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage et changer les pratiques : plaquettes d'information, partage d'expériences entre agriculteurs, organisation de journées de sensibilisation et d'information élargies sur le thème de la gestion économe de l'eau par les irrigants.
- **Auprès des industriels** par l'animateur de la CCPAL (cf action B3_9) : communication pour renforcer les efforts engagés par les industries, les PME et les artisans du bassin, en accompagnant la mise en place de programmes de sensibilisation et de responsabilisation en vue d'une recherche d'économies d'eau : partage d'expériences entre professionnels (journée d'échanges sur sites, communication et sensibilisation adaptée) dans l'objectif de dupliquer certaines technologies et pratiques à des activités similaires.

2- Cette action consiste également à **sensibiliser sur les impacts des forages domestiques**. Cette communication s'adressera aux élus pour améliorer la connaissance quant à la localisation des forages et agir pour la déclaration des forages et aux particuliers pour les inciter à déclarer leurs forages. De plus, un guide de bonnes pratiques du foreur pourra être réalisé pour sensibiliser les professionnels à la fragilité des ressources en eau et à leur nécessaire préservation, pour éviter les pollutions lors de la mise en place des forages et les éventuelles communications entre niveaux de nappes en phase de fonctionnement et pour les sensibiliser aux obligations de déclaration en mairie par les particuliers.

Conditions d'exécution :

- Communication grand public et élus réalisée en interne par le PNRL
- Animation de cette communication par l'animateur dédié aux économies d'eau travaillant au sein de la CCPA L (cf. action B3_9)

Échéancier prévisionnel :

Phase 1 du Contrat

Phase 2 du Contrat



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formations (CT, prestataires touristiques, distributeurs)	12 000 € HT	12 000 € HT	12 000 € HT	12 000 € HT	12 000 € HT	12 000 € HT
Sensibilisation Grand Public (habitants + touristes)	10 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT

Plan de financement :

<i>Libellé</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Montant prévisionnel</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Agence de l'eau</i>	<i>Région PACA</i>	<i>Conseil général 84</i>	<i>Conseil général 04</i>	<i>FEDER</i>
Formations (CT, prestataires touristiques, distributeurs)	PNRL	72 000 € HT	20 %	50 %	30 %			
			14 400	36 000	21 600			
Sensibilisation Grand Public (habitants + touristes)	PNRL	60 000 € HT	20 %	50% ⁽¹⁾	30 %		⁽²⁾ %	
			12 000	30 000	18 000			
TOTAL € HT		132 000 €	26 400 €	66 000 €	39 600			
TOTAL € TTC		158 400 €	31 680 €	79 200 €	47 520 €			

1 : Taux indicatif : taux variable de 20 à 50%

2 : NB possibilité financement dept 04 : Cle 2 – 20% de la part sur le département 04 (12%)

Partenaires techniques :

DDT, AERMC, Région PACA, Gesper, Graine PACA, Syndicats d'eau potable, collectivités territoriales.

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.22 : Volumes d'eau prélevés par les usagers (C-286)
- I.27 : Taux de personnes touchées par des opérations de communication-sensibilisation (C-286) (cf. action C-11)

Maître d'ouvrage :
PNRL

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 1

Montant prévisionnel :
25 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- OF concernée : 5D
- Disposition concernée : 5D-01, 5D-04

Mesure du PDM : 5D-27

SAGE Calavon-Coulon.
Disposition concernée :
D33, D36 et D109

C-10 Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires non agricoles et agricoles

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Objectif du Contrat de Rivière : Favoriser les changements de pratiques sur l'eau et les milieux et en mesurer progressivement les effets.

Contexte :

Le bassin versant du Calavon-Coulon présente une contamination par les pesticides, y compris sur l'amont et les affluents, affectant les eaux superficielles et souterraines. Les herbicides y sont largement dominants avec essentiellement des désherbants non spécifiques à usages agricole et non agricole (exemple : Glyphosate).

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 limite très fortement l'emploi de produits phytosanitaires à compter de 2020 pour l'Etat, les collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics, et en interdit la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention pour un usage non professionnel à compter du 1^{er} janvier 2022.

Description :

1°) En lien avec l'action A_11 (Réaliser et mettre en œuvre des plans de désherbage communaux), il s'agit de renforcer la communication en direction des usages non agricoles (collectivités, particuliers, gestionnaires d'infrastructures...) pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces verts des collectivités et les jardins des particuliers.

La communication auprès des cibles "non agricoles" s'appuiera sur les démarches "Objectifs zéro pesticides" et "Jardiner au naturel" engagées par le Parc, visant à sensibiliser et à accompagner les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures (routes, voies ferrées...) et les jardiniers amateurs à l'utilisation de techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Cette communication pourra passer par :

- L'organisation de témoignages "retour d'expérience et échanges" pour montrer des exemples concrets qui prouvent l'intérêt et l'urgence de modifier les pratiques (mettre en évidence les impacts néfastes sur la santé, montrer les gains économiques et environnementaux intéressants associés à ces changements de pratiques) ;
- L'organisation de formations auprès des décideurs, des utilisateurs et du grand public.

2°) La poursuite de l'animation à destination des exploitants agricoles pour améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires

Conditions d'exécution :

- Communication et animation réalisées en interne par le PNRL pour le volet non agricole
- Animation réalisée en interne par les Chambres d'agriculture pour le volet agricole
- Externalisation de la réalisation des supports.

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Communication (formation, événementiels démonstration, supports de communication)	5 000 € HT	5 000 € HT	5 000 € HT	5 000 € HT	5 000 € HT	5 000 € HT

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	FEDER
Communication (formation, événementiels démonstration, supports de communication)	PNRL/ CA	30 000 € HT	%	50 %	%	%		?
				15 000				
TOTAL € HT		30 000 €		15 000 €				
TOTAL € TTC		36 000 €						

Partenaires techniques :

AEMRC, ARPE, FREDON...

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)
- I.27 : Taux de personnes touchées par des opérations de communication-sensibilisation (C-286) (cf. action C-11)
- I.7 : Variété et teneurs en polluants dans les eaux (A3-89 et A3-90)

Maître d'ouvrage :
PNRL

Secteur concerné :
Ensemble du bassin
versant

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
20 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :
SAGE Calavon-Coulon.

Disposition concernée :
D111

C-11 Étude sociologique sur les changements de perceptions et de pratiques sur la rivière et les milieux aquatiques

Nature de l'action : Fonctionnement

Enjeu du Contrat de Rivière : Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Objectif du Contrat de Rivière : Favoriser les changements de pratiques sur l'eau et les milieux et en mesurer progressivement les effets.

Contexte :

Les enjeux inhérents à la gestion des cours d'eau (ressource, qualité, milieux naturels, risques inondation) reposent sur un changement de pratiques de la part des usagers de l'eau : réduire les consommations en eau, limiter les sources de pollutions des milieux, mieux comprendre le fonctionnement des rivières pour se prémunir contre ses risques, apprendre à mieux connaître la rivière et ses richesses écologiques...

Ces changements de pratiques impulsées par des opérations de sensibilisation (cf actions de ce volet C) méritent d'être évalués pour en mesurer les réelles avancées et réajuster la communication le cas échéant.

Description :

En parallèle des indicateurs de suivi définis pour évaluer les avancées du SAGE et du Contrat, il est proposé de mesurer plus qualitativement les changements de pratiques, l'évolution des perceptions des populations locales sur la gestion de l'eau du territoire en conduisant **une étude sociologique auprès des différentes cibles** (Collectivités territoriales, agriculteurs, artisans, industriels, populations locales et jeune public, touristes...).

Cette étude sera menée soit à mi-parcours du contrat soit en fin de contrat pour alimenter le bilan final.

Conditions d'exécution :

- Prestation externalisée

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Étude sociologique					20 000 € HT	

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	FEDER
Étude sociologique	PNRL	20 000 € HT	20%	50 %	30%	%	%	?
			4 000	10 000	6 000			
TOTAL € HT		20 000 €	4 000	10 000 €	6 000			
TOTAL € TTC		24 000 €	4 800 €	12 000 €	7 200 €			

Partenaires techniques :

AEMRC, SIRCC

Suivi / Évaluation de l'action :

I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

Calavon Coulon Contrat de Rivière

Animateur
du Contrat de Rivière :



Avec l'accompagnement
des bureaux d'études :



Avec le soutien technique et financier de :



Provence-Alpes-Côte d'Azur

